# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### **SECTION 1 —IDENTIFICATION**

Nom du produit : CAVALIER

Numéro d'enregistrement PCP: 33933

Type de produit : Herbicide

Fournisseur:

Winfield United Canada, ULC 101-302 Wellman Lane Saskatoon, SK S7T-0J1 1-888-975-4769

TELEPHONE D'URGENCE #

1-800-424-9300 (CHEMTREC)

### **SECTION 2 — IDENTIFICATION DES RISQUES**

**Dangers physiques :** Peut brûler en dégageant des vapeurs toxiques

Dangers pour la sante : Toxicité aiguë (Oral) Catégorie 5

Toxicité aiguë (cutanée) Catégorie 5
Toxicité aiguë (Inhalation) Catégorie 5
Irritation cutané Catégorie 3
Irritation oculaire Catégorie 2B

Dangers environnementaux: Dangereux pour l'environnement aquatique. Catégorie 1

Mot Signal: ATTENTION

**Déclarations de danger :** Peut-être nocif en cas d'ingestion. Peut-être nocif au contact de la peau. Peut-être nocif en cas d'inhalation. Provoque une irritation des yeux. Provoque une légère irritation de la peau. Très toxique pour la vie aquatique.



#### Conseils de prudence :

Tenir à l'écart des flammes et des surfaces chaudes. Cause une irritation de la peau et des yeux. Peut être nocif au contact de la peau. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des lunettes de protection ou un écran facial pendant le mélange / le chargement. Laver le concentré

de la peau ou des yeux immédiatement. Porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon, des chaussettes, des chaussures et des gants résistant aux produits chimiques. Rincer les gants avant de les enlever. Après utilisation, se laver les mains et toute autre peau exposée. Enlever et laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation. Utilisez uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé. Peut être nocif en cas d'ingestion. Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant ce produit. Ce produit contient un principe actif et des distillats de pétrole toxiques pour les organismes aquatiques.

### SECTION 3 — COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Composants dangereux	N° CAS	% Pondéraux
Fluroxypyr 1-methylheptyl ester	81406-37-3	45.5
Distillats de pétrole (contient) *	64742-94-5	<2.6
*Naphtaline	91-20-3	<0.26
* N-Methyl-2-pyrrolidone	872-50-4	<0.04

Contenu exprime sur l'étiquette du produit
Fluroxypyr 1-methylheptyl ester333 g/L

### **SECTION 4 — PREMIERS SECOURS**

**En cas d'inhalation**: déplacer la personne a air frais. Si la personne ne respire pas, appelez le 911 ou une ambulance, puis faites une respiration artificielle, de préférence par bouche à bouche, si possible. Appelez un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils supplémentaires.

En cas de peau ou d'habillement : enlever les vêtements contamines. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appelez un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Si les yeux sont ouverts : rincez lentement et doucement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Enlever les lentilles de contact, si présent, après les 5 premières minutes, puis continuer à rincer les yeux. Appelez un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'ingestion**: appelez immédiatement un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'être informé par un centre anti-poison ou un médecin. Ne pas donner de liquide a la personne. Ne faites rien par la bouche a une personne inconsciente.

Prenez le contenant, étiquette ou le nom du produit et le numéro d'enregistrement du produit antiparasitaire avec vous, lors de la recherche d'un contact médical.

NE PAS faire vomir. Ce produit contient des distillats de pétrole. Les vomissements peuvent causer une pneumonie par aspiration. Pas d'antidote spécifique.

### SECTION 5 — MESURES DE LOTTE CONTRE L'INCENDIE

**Moyens d'extinction**: Brouillard d'eau, mousse d'alcool, dioxyde de carbone, produit chimique sec.

**Procédures spéciales de lotte contre l'incendie**: Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection complets lorsqu'ils combattent les incendies de produits chimiques. Minimiser et contenir les eaux de ruissellement.

Point d'éclair ......>100 °C

Conditions d'inflammabilité: Peut brûler en cas d'incendie.

**Produits de décomposition dangereux :** En cas d'incendie, peut produire des gaz tels que le bromure d'hydrogène ou d'autres composés du brome, le chlorure d'hydrogène, les oxydes d'azote et les oxydes de carbone.

### National Fier Protection Association (NFPA) Note de danger :

Evaluation pour ce produit : Sante : 2 Inflammabilité : 1 Réactivité : 1 Echelle des dangers : 0 = Minimum1 = Leger 2 = Modère 3 = Sérieux 4 = Grave

## SECTION 6 — MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Utilisez l'équipement de sécurité et les procédures appropriées a la taille du déversement. Gardez les personnes inutiles loin. Eviter le ruissellement dans les eaux naturelles et les égouts. Entourez et absorbez les déversements avec des matériaux inertes tels que la perlite, la sciure de bois, les granules d'argile, la vermiculite, le sable ou la saleté. Contenir tous les matériaux affecte dans un conteneur ferme et étiqueté pour une élimination appropriée. Isoler d'autres déchets. Nettoyer la zone contaminée, comme les surfaces dures avec du détergent et de l'eau, la collecte de la solution de nettoyage pour une élimination appropriée. Les grands déversements sur le sol ou des surfaces similaires peuvent nécessiter l'élimination du sol supérieur.

# SECTION 7 — MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

**Manutention :** Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Apres utilisation, se laver les mains et toute autre partie de la peau exposée. Porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussettes, des chaussures et des gants résistant aux produits chimiques. Rincer les gants avant de les retirer. Enlever et laver les vêtements contamines avant de les réutiliser. Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant ce produit.

**Entreposage :** Conservez le récipient à l'écart des semences, des engrais, des plantes et des produits alimentaires. Ne pas stocker près de sources de chaleur. Peut être stocké à n'importe quelle température. Bien agiter avant d'utiliser.

### SECTION 8 — CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

### Paramètres de contrôle :

Composante	TWA*	STEL*	Note
Fluroxypyr 1-methylheptyl ester	10 mg/m <sup>3</sup>	N/E	Recommandation du fournisseur
Distillats de pétrole (contient) *	50 mg/m <sup>3</sup>	N/E	Recommandation du fournisseur
*Naphtaline	50 mg/m <sup>3</sup>	N/E	Recommandation du fournisseur
* N-Methyl-2-pyrrolidone	10ppm	N/E	AIHA recommendation

<sup>\*</sup> Moyenne pondérée dans le temps, 8 heures, sauf indication contraire.

NE =Non établi

Contrôles d'ingénierie: Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventile.

**Equipement de protection individuelle :** Lunettes de protection ou appareil respiratoire complet, combinaison, chemise à manches longues, pantalon, chaussettes, chaussures et gants résistant aux produits chimiques. Rincer les gants avant de les enlever.

<sup>\*\*</sup> Limite d'exposition à court terme

### SECTION 9 — PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

**REMARQUE :** Les données physiques sont des valeurs typiques, mais peuvent varier d'un échantillon a l'autre. Une valeur typique ne doit pas être interprétée comme une analyse garantie ou comme une spécification.

Apparence (état physique, couleur, etc.) ...... Liquide brun Odeur ......Léaèrement épicé Seuil d'odeur ...... Pas disponible Point de fusion : Pas disponible Point de congélation : . . . . . . . . . . Pas disponible Point d'ébullition ...... 202°C Point d'éclair ......>100°C Taux d'évaporation ....... Pas disponible Inflammabilité ...... Pas disponible Limites d'explosivité : . . . . . Pas disponible Pression de vapeur .... Pas disponible Densité de vapeur ...... Pas disponible ...... 1.05 g/cm<sup>3</sup> @ 25°C Densité Solubilité: ..... Émulsifiants. Coefficient de partage : Pas disponible La température d'auto-inflammation : ...... 358°C La température de décomposition ...... Pas disponible Viscosité: Pas disponible

### SECTION 10 — STABILITÉ ET REACTIVITÉ

Réactivité : non réactif.

Stabilité chimique : Stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

Possibilité de réactions dangereuses : une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

Conditions à éviter : chaleur excessive. Ne pas entreposer près de la chaleur ou de la flamme.

Matières incompatibles: Eviter le contact avec des agents fortement acides, basiques ou oxydants.

**Produits de décomposition dangereux** : En cas d'incendie, peut produire des gaz tels que le fluorure d'hydrogène ou d'autres composés du fluor, le chlorure d'hydrogène, les oxydes d'azote et les oxydes de carbone.

### **SECTION 11 — INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

Voies d'exposition probables : Inhalation, ingestion, contact avec la peau et les yeux.

**DL**<sub>50</sub> **aigue par voie orale** : ......>5,000 mg / kg (rat female)

## **SECTION 12 —INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

### Écotoxicité : (technique)

### Toxicité aquatique :

Truite arc-en-ciel:	96-Heures LC <sub>50</sub> (mg/L)	>0.09(limite de solubilité)
Daphnia:	48-Heures EC <sub>50</sub> (mg/L)	>0.09(limite de solubilité)
Allègues: Selenastrum	120-Heures EC <sub>50</sub> (mg/L)	>0.09(limite de solubilité)
Allègues: Navicula	120- Heures EC <sub>50</sub> (mg/L)	>0.093(limite de solubilité)

### Toxicité aviaire

Bobwhite caille	Oral LD <sub>50</sub> (mg/kg)	>2000
Le canard colvert:	Oral LD <sub>50</sub> (mg/kg)	>2000

### Toxicité des arthropodes :

Abeille: .....LD<sub>50</sub> > 100 µg/ Abeille: (contact/oral)

**Persistance et dégradabilité**: L'ester 1-méthylheptylique de fluroxypyr est rapidement converti en acide fluroxypyr dans tous les types de sol. Le fluroxypyr est dégradé de manière microbienne et présente des demi-vies dans le sol représentatives du fluroxypyr MHE et de l'acide de 11 à 38 jours.

Potentiel de bioaccumulation : Négligeable.

Mobilité dans le sol : Les études de terrain avec Fluroxypyr ne démontrent aucun signe de lessivage important.

Autres effets indésirables : Pas de données.

### SECTION 13 — CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Pour plus d'informations sur l'élimination des produits non utilisés et indésirables, contactez le fabricant ou l'organisme de règlementation provincial. L'élimination doit être effectuée conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et locaux.

Ne réutilisez pas le récipient dans un but quelconque. Le cas échéant, renvoyer le contenant conformément au programme de retour. Si un récipient recyclable, jetez-le sur un site de collecte de conteneurs. Contactez un distributeur local, un concessionnaire ou une municipalité pour connaître l'emplacement du site de collecte le plus proche. Avant de prendre le récipient sur le site de collecte, rincer trois fois ou sous pression le contenant vide en ajoutant des rin9ages au réservoir de pulvérisation et rendre le récipient inapproprié pour une utilisation ultérieure. S'il n'y a pas de site de collecte de conteneurs dans votre région, jetez le conteneur conformément aux exigences provinciales.

### **SECTION 14 —INFORMATIONS DE TRANSPORT**

Les données fournies dans cette section sont données à titre indicatif. Veuillez appliquer les réglementations appropriées afin de classer correctement votre envoi pour le transport.

### Description canadienne du TMD (route et rail) :

UN3082, MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.O.S., (Fluroxypyr 1-methylheptyl ester), Classé 9, PG III, Polluant marin.

L'article 1.45.1 du Règlement sur le TMD prévoit une exemption de la documentation et des marques de sécurité seulement pour ce produit et seulement lorsqu'il est transporté par un véhicule routier ou ferroviaire.

### Description du DOT des Etats-Unis :

<119 gallons par paquet complet Non règlemente- Voir 49 CFR 173.132 (b) (3) et 172.101 Annexe A

### Transport par eau IMDG:

UN3082, Matière dangereuse pour l'environnement, liquide, n.o.s, (ester de 1-méthylheptyle de Fluroxypyr) 9, III, Polluant marin.

#### IATA:

UN3082, Matière dangereuse pour l'environnement, liquide, n.o.s, (ester de 1-méthylheptyle de Fluroxypyr) 9, III, Polluant marin.

### **SECTION 15 — INFORMATIONS REGLEMENTAIRES**

Ce produit chimique est un produit antiparasitaire homologué par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada et est soumis à certaines exigences en matière d'étiquetage en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des informations de danger requises pour les fiches de données de sécurité conformes au SGH. Vous trouverez ci-dessous les informations de danger requises sur l'étiquette du produit antiparasitaire :

### ATTENTION AVERTISSEMENT : IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL

### **SECTION 16 — AUTRES INFORMATIONS**

Cette fiche de données de sécurité (FDS) est conçue pour être conforme au système général harmonisé (SGH) de la classification du risque chimique. Les informations données ici ne sont pas nécessairement exhaustives, mais représentent des données pertinentes et fiables. Suivez toutes les réglementations locales / régionales / nationales / internationales.

### Classement HMIS: 2 Santé; 1 inflammabilité; 1 réactivité

0 = Risque minimal, 1 = Risque léger, 2 = Risque moyen, 3 = Risque grave, 4 = Risque extrême

Cette fiche de données de sécurité (MSDS) a des objectifs différents et ne remplace ni ne modifie la norme de réglementation de la lutte antiparasitaire approuvée (ARLA) - étiquetage du produit (attaché au contenant du produit et l'accompagnant). Cette fiche signalétique fournit des informations importantes sur la santé, la sécurité et l'environnement aux employeurs, employés, intervenants d'urgence et autres personnes manipulant de grandes quantités du produit dans des activités généralement autres que l'utilisation du produit, tandis que l'étiquetage fournit ces informations spécifiquement pour une utilisation normale du produit. L'utilisation, le stockage et l'élimination des pesticides sont régis par l'étiquetage des produits et la législation provinciale. Toutes les informations nécessaires et appropriées sur la précaution, l'utilisation, le stockage et l'élimination

# Page 7 sur 7 CAVALIER

sont indiquées sur cet étiquetage. L'utilisation d'un pesticide d'une manière non prescrite sur l'étiquette approuvée par l'ARLA constitue une infraction à la loi fédérale.

Préparé par : Winfield United Canada, ULC

Date de préparation: 10/30/2019

Date de révision: 10/30/2019

Révisé pour : Première version